

RÉUNION DU 05 MAI 2017

Le cinq mai deux mil dix-sept à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Didier Gaillard, Gérard Saint-Laurent, Régis Bergeon, Martine Grasset, Maryline Baloge, Céline Chulevitch, Isabelle Deschamps, Edouard Guilbard, Jimmy Hut, Antoine Jamoneau, Céline Pailloux, Béatrice Portron.

Etait absent et excusé : M. Franck Allard.

Pouvoir de Monsieur Franck Allard à Monsieur Antoine Jamoneau.

Date de la convocation : 28 avril 2017

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Deschamps.

CAMPUS RURAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de la collectivité pour l'année à venir à savoir l'aménagement du bâtiment du n° 12 Rue de Saint Maixent en Campus Rural. Un rez-de-chaussée pour accueillir un lieu d'échanges partagés et pourvu des nouvelles technologies et deux étages pour aménager des logements destinés à « l'habitat jeune ». Par délibération en date du 06 janvier 2017, Monsieur Cogny, architecte, a pris ce dossier en charge.

A ce jour, l'architecte présente un avant-projet sommaire. Les élus prennent connaissance de ses plans et du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée valident le plan de financement suivant :

Dépenses :

- Acquisition de l'immeuble 40 000 €
- Frais de notaire 10 000 €
- Travaux 255 500 €
- Honoraires architecte 24 000 €
- Mission SPS 5 000 €

Soit un total de 334 500 € HT de dépenses soit 393 400 € TTC

Recettes :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) programmation 2017, 97 350 €
- Agence Nationale de Rénovation Urbaine, 125 000 €
- FSIL, 25 000 €
- Aide de la Région pour tiers lieu, 17 000 €
- Emprunt, 60 000 €
- Autofinancement (fonds propres), 10 150 €

Monsieur le Maire est autorisé dès à présent à présenter les dossiers de demandes de soutiens financiers tels que présentés ci-dessus.

Il est à noter que sans accord positif de ces demandes, les travaux ne seront pas engagés.

FONDS DE SOLIDARITÉ 2017

Les membres présents prennent connaissance du bilan du Fonds de Solidarité Logement (FSL) de l'année 2016 dans le Département des Deux-Sèvres. Il est rappelé à chacun que ce FSL est un outil de solidarité créé pour la mise en œuvre du droit au

logement. Il permet à tout Deux-Sévriens éprouvant des difficultés d'obtenir une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y déposer de la fourniture d'eau, d'énergies ou de services téléphoniques.

Après en avoir délibéré, et afin de participer à l'abondement de ce fonds, les membres présents décident d'accorder une subvention à hauteur de 180 euros au titre de l'année 2017.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du budget primitif communal 2017.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

SÉCURITÉ ROUTIERE

Les dossiers de demandes de soutiens financiers pour ce programme de travaux de sécurité routière sont toujours en cours d'instruction.

En tout état de cause, les travaux ne seront pas engagés avant les accords officiels des organismes instructeurs. De plus il y a aura lieu de se coordonner avec le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine qui envisage de refaire une partie des canalisations d'eau entre la Guérinière et le bourg de Ménigoute.

MUTUALISATION DE MOYENS

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer l'avenant n° 1 de la convention de mutualisation de moyens dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves et personnel du 1^{er} degré au niveau du collège Maurice Fombeure. Cet avenant concerne la validité des effets de la convention et de la prolonger jusqu'au 31 août 2017.

ÉLECTRICITÉ

Depuis 2011, les consommations d'énergie dans les bâtiments communaux ont pratiquement été diminuées de moitié. Il est à noter que les utilisateurs des différents bâtiments ne font pas vraiment attention à l'économie d'énergie et il faut sans cesse contrôler le chauffage dans les bâtiments après leur passage.

En ce qui concerne l'éclairage public, il y a également une forte diminution de consommation. La mise aux normes de cet éclairage à permis à la collectivité d'économiser 67 % de Kwh depuis 2013.

FETES ET CÉRÉMONIES

La commission « Fêtes et Cérémonies /Animations » se réunira le vendredi 2 juin à 19 h 30 pour faire le point sur les festivités du mois de juillet 2017 et prévoir l'animation pour l'arbre de Noël.

MAISON DE LA PARTHENAISE

Monsieur le Maire présente aux membres présents le projet de La Maison de la Parthenaise., projet mené par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine en collaboration avec des acteurs tels que l'Association La Parthenaise, le Label Rouge, le Mouton Vendéen, le Syndicat Parthenais 79, les établissements d'enseignement agricole de Melle, l'organisme de génétique ovine et développement ou encore l'Adapei 79.

L'objet de ce projet est de mettre en place un lieu fortement identitaire et attractif pour le territoire en associant l'image de la Parthenaise à la ville de Parthenay et au territoire de Gâtine et aussi de regrouper dans ce lieu des activités liées à la race parthenaise, des activités commerciales (restauration, magasin de producteurs...) et susciter un flux touristique autour d'une animation liée à la Parthenaise et à la gastronomie.

Le site, situé au rond-point de la Bressandière sur la commune de Châtillon-sur-Thouet regrouperait 4 pôles sur 15 hectares :

- un pôle administratif (bureaux, salle de réunion, salle de réception...),
- un pôle destiné à la commercialisation des produits (restaurant de type bistronomie et restaurant ouvrier, magasin de produits locaux)
- un pôle élevage (station d'évaluation de reproducteurs, atelier de génisses coordonné avec le site de Melle, présence des animaux au pâturage, promotion de la race parthenaise et du métier d'éleveur avec un parcours pédagogique)
- un pôle touristique (espace grand public avec scénographie, espace ludique, pédagogique, halte touristique et accueil de groupes)

A ce jour, les différentes investigations foncières, financières et économiques se poursuivent. L'objectif est une ouverture en 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,